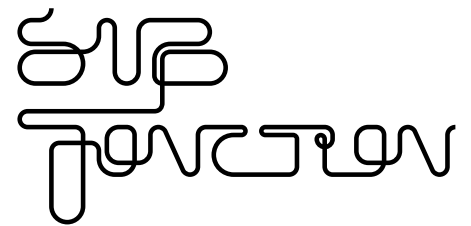




சமீப
தொடர்பு
SUBjonction | Gare de la Chapelle
Station Kapellekerk

**APPEL
À MANIFESTATION
D'INTÉRÊTS**



Dans le cadre du contrat de quartier durable Jonction, la Ville de Bruxelles cherche des personnes physiques ou morales intéressées par l'espace **SUBjonction*** (*nom temporaire) dont l'ouverture, après travaux, se fera à l'horizon 2026. L'espace sera réservé à un champ d'intervention culturel et artistique (culturel et socio-culturel) et un espace café-petite restauration. Pour ce faire, elle lance un appel à manifestation d'intérêts afin :

- de révéler les idées/structures/personnes porteuses de projets ou intéressé.es par cet espace ;
- d'imaginer les fonctionnalités des espaces de SUBjonction (ex: salle de concert, salle d'exposition,...) ;
- de révéler les budgets nécessaires, le type de fonctionnement et le type de structure.

Dans un second temps, un appel à projets sera également proposé aux personnes physiques et morales. En effet, c'est grâce à l'analyse des candidatures de l'appel à manifestation d'intérêt que l'appel à projet sera rédigé.

L'appel à manifestation d'intérêts SUBjonction n'est pas l'appel à projet et par conséquent :

- Aucune sélection de projets n'aura lieu à son issu
- Aucun budget ne sera attribué.

Répondre à l'appel à manifestation d'intérêts :

- n'engage à rien (contrairement à l'appel à projet)
- n'est pas obligatoire pour répondre à l'appel à projet.

1. LE CALENDRIER PROVISOIRE & NON DEFINITIF

Phase 1 : l'appel à manifestation d'intérêts

- **22 septembre 2020** : journée de consultation d'experts du quartier Jonction
- **14 décembre 2020** : lancement de l'appel à manifestation d'intérêts
- **31 Janvier 2021 inclus** : fin de l'appel à manifestation d'intérêts

Phase 2 : Appel à projets

- **Février 2023** : lancement de l'appel à projet SUBjonction
- **Mi-avril 2023** : fin de l'appel à projet SUBjonction
- **Juin 2023** : proclamation du/des lauréat.e(s)

Phase 3 : travaux

- **2024** : délivrance du permis
- **2024 à 2026** : travaux
- **2026** : aménagement des espaces avec le.les lauréat(s)

Ce calendrier sera émaillé de points d'informations, rencontres, journées de consultation avec les opérateur.trices/expert.es du quartier Jonction (et au-delà) et avec les candidat.es à l'appel à manifestation d'intérêts dans le but de construire le futur projet SUBjonction.

Autres informations :

- Confidentialité des projets/idées soumis
- Aucune visite des espaces n'est prévue dans le cadre de l'appel à intérêt (mais une visite sera prévue pour l'appel à projet.)

2. UN PEU D'HISTOIRE

2.1 Le territoire Jonction

Entre 2014 et 2019 s'est déroulé le contrat de quartier durable Jonction localisé entièrement sur le territoire de la Ville de Bruxelles. Ce périmètre, en tout constitué d'une quinzaine d'îlots, est bordé au nord-ouest par l'avenue de Stalingrad; à l'est par les rues Terre Neuve et Saint-Ghislain dans sa moitié basse et la rue Blaes dans sa moitié haute, jusqu'à la place de la Chapelle et l'Eglise N.D. de la Chapelle.

La jonction ferroviaire Nord-Midi coupe le périmètre dans sa totalité, selon un axe sud-ouest / nord-est tracé entre le boulevard du Midi/ boulevard Poincaré et le square des Ursulines.

La gare de Bruxelles-Chapelle est l'une des trois gares desservies par la Jonction Nord-Midi à l'intérieur du Pentagone. Située dans le quartier des Marolles, la gare s'ouvre :

- Au nord sur la rue des Ursulines pour faire face aux bâtiments du Collège Sint Jan Berchmans (Saint-Jean-Berchmans), dont une partie fut détruite par l'ampleur du projet de jonction ;
- Au sud, sur la rue des Brigittines, la gare offre un accès direct à la chapelle des Brigittines, devenue Centre Contemporain du Mouvement de la Ville de Bruxelles.

La gare de la Bruxelles-Chapelle est également connue pour être le point de départ des activités de l'asbl Recyclart ; associant ainsi la station à un lieu de création et de rencontres, à un laboratoire où se croisaient expérimentations artistiques et réflexions urbaines.



2.2 Le chapitre Recyclart

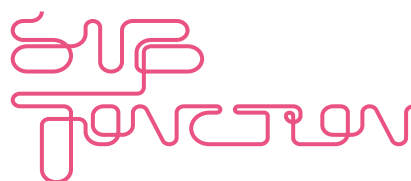
En 1997, la cellule urbanisme de la ville de Bruxelles propose un projet pilote urbain (PPU) à l'Union européenne. En 1999, quand Recyclart arrive à Bruxelles-Chapelle, c'est avec l'ambition d'occuper une « dent creuse » de la ville, de recoudre la ville par l'intérieur à un endroit qui était devenu une sorte de vide. Recyclart a permis d'insuffler un second souffle aux bâtiments abandonnés de la station Bruxelles-Chapelle et, par la même occasion, au quartier environnant, via le développement d'un projet d'économie sociale, de réflexion urbaine et de création et de diffusion artistique.

Recyclart a partagé les espaces avec la SNCB, ce qui en a fait à la fois son identité et une contrainte à l'usage. La frontière « fluide » entre la zone « gare » et la zone « Recyclart » a été essentielle à l'identité du lieu et à son fonctionnement.

Ce projet fut approuvé, et financé dans ce cadre jusqu'en 2001.

En 2018, Recyclart décide définitivement de quitter la gare de la Chapelle pour Molenbeek (rue de Manchester).

Depuis les premiers pas de Recyclart, le quartier s'est transformé considérablement (huit étages de logements sociaux qui font face directement, soit côté rue des Ursulines) et continue à se transformer, avec, au programme, pour les années à venir : un centre sportif, une crèche, des logements, l'aménagement de la dalle des logements sociaux et du parc derrière les Brigittines répondant déjà à une partie des besoins mentionnés.



Désormais, le quartier « Jonction » est dans une autre phase de mutation.

3.1 description technique de SUBjonction

SUBjonction s'étend sur les zones B et C.

La surface totale nette disponible après mise en place des protections RF (protection Résistance au Feu) s'élève à 1.803 m², dont il est prévu que 155 m² soient occupés par des installations techniques. La surface disponible pour le programme s'élève à 1.648 m², circulations comprises.

La hauteur libre, sous les protections RF mise en place varie de 2m50 à 3m47 selon les endroits.

La création de nouvelles baies entre les différentes parties de la surface est envisagée. Il est possible de créer de nouvelles ouvertures, au minimum aussi larges que les ouvertures existantes à l'heure actuelle. Ces baies actuelles sont toutes situées sous les quais, c'est-à-dire sous les zones les moins sollicitées par le trafic ferroviaire.

3.2 le cadre de l'appel à manifestation d'intérêts de SUBjonction

SUBjonction a pour objectif la création d'un espace culturel et socio-culturel et d'un espace café-petite restauration pérennes au sein de l'ancienne gare de la chapelle.

Qui peut répondre à l'appel à manifestation d'intérêts ?

Toute(s) personne(s) physique(s) ou morale(s)

Pour quel type d'occupation ?

Trois possibilités :

- Le.la candidat.e souhaite gérer l'ensemble de l'espace **SUBjonction**
- Le.la candidat.e souhaite gérer une partie de l'espace **SUBjonction**
Dans ces 2 cas, il est possible de présenter un projet à une structure/ personne ou de proposer un projet commun avec d'autres structures/ personnes.
- Le.la candidat.e souhaite créer un partenariat avec ce futur espace

A quoi peut répondre le.la candidat.e dans l'appel à manifestation d'intérêt ?

Le.a candidat.e peut répondre :

- FICHE 1 : projet culturel et socio-culturel
Et/ou
- FICHE 2 : projet socio-économique (café- petite restauration)
Ou
- FICHE 3 : partenariat avec **SUBjonction**

Autre information :

L'occupation, partielle ou totale, est dans une optique de long terme. Le.a porteur.euse de projet devra s'intégrer dans une optique de longévité et de développement dans le quartier.



3.3 le contexte de SUBjonction

Le projet **SUBjonction** fait partie intégrante du CQDJ et sa mise en place permettra d'établir une structure culturelle pérenne qui aura un effet levier positif sur le quartier. La culture sera utilisée comme liant entre le pilier social, environnemental et économique afin de renforcer la dimension « durable » du projet.

Le projet **SUBjonction** a pour ambition de s'inscrire dans le processus de revitalisation urbaine que connaît ce quartier depuis une quinzaine d'années (skatepark des Ursulines, Recyclart, ancien Palais du Vin et magasins Merchie-Pède, Contrats de Quartier Tanneurs (2000-2004) et Rouppe (2008-2012).)

Plusieurs éléments de contexte peuvent être mentionnés :

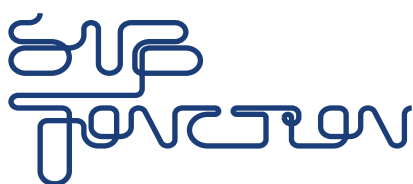
- **Sa localisation** : localisé le long des voies de chemin de fer de la jonction Nord-Midi, se trouve dans un « vide urbanistique » entre des quartiers : Anneessens, les Marolles et même au-delà (Sablon, gare Centrale, centre-ville). Il est aussi à la charnière de différents nouveaux équipements collectifs (Parc Jonction, Salle de Sport Terre-Neuve, nouveaux logements sociaux).
- **Une zone de très fort passage** : Le périmètre est un lieu de passage important, non seulement entre les quartiers Anneessens et Marolles (ouest est), mais aussi entre la gare du Midi et le centre-ville de Bruxelles (nord-sud). Cette position stratégique entre différents quartiers est à la fois une force et une faiblesse.
- **Un espace sans identité** : de nombreuses personnes traversent ce lieu sans le voir, ni même chercher à le voir. L'espace **SUBjonction** manque d'identité à ce jour.

3.4 Le positionnement de SUBjonction

SUBjonction se place dans un contexte et possède des orientations propres qui induisent déjà un positionnement et un cadre aux caractéristiques exhaustives :

- **L'ESPRIT**

SUBjonction se veut à l'image du quartier : divers, joyeux et multiple, à la fois village et ouvert sur la ville et le monde. En plus de proposer un positionnement cohérent, cet espace aura un rôle multiple et transversal.



1. Lieu de passage, découverte, rencontres :

- Lieu accueillant, de rencontres (carrefour, hub, ruche...) et de tissage de liens
- Lieu qui promeut le dialogue
- Lieu de passage (gare, voyage), de transmission, d'expression et d'ouverture
- Lieu qui capture les personnes de passage en les faisant participer, rester et revenir à d'autres moments de la semaine

2. Expressif, alternatif : un lieu qui ose, alternatif et pense « out of the box »

3. Qualitatif et de référence

4. Vivant, habité, collaboratif : bottom up et ouvert aux idées/projets

5. Inclusif

6. Créer, transmettre, accompagner :

propose, innove, invente, soutien et met en valeur

7. Equilibre : social, écologique/durable, économique

8. Identité : Créer une identité à cet espace et un sentiment d'appartenance aux habitants du quartier. Mais également permettre au tissu local et aux acteurs/actrices de terrain de s'approprier le lieu. **SUBjonction** est un espace vide, un entre-deux, une zone entre deux quartiers qui n'appartient ni à l'un ni à l'autre. Il faut donc lui donner une identité, une mission, une fonction et une utilité enracinée dans la réalité du quartier, celle de ses atouts mais aussi de ses besoins.

Il s'agira de faire la liaison entre :

- Les différents quartiers : Nord et Midi
- Les générations
- Les publics précarisés et gentrifiés
- Les adolescent.es
- Et les publics extérieurs : au quartier mais aussi les autres communes bruxelloises et les touristes
- Les autres équipements et services présents dans la zone.

• L'ESPACE

1. Polyvalent

2. Espace public : SUBjonction doit penser dedans et dehors, intérieur et extérieur. Il devra interagir avec l'espace public autour du bâtiment (places, parcs, passages, trottoirs, pistes cyclables...). Ces espaces publics devront être pensés comme un prolongement de la programmation culturelle. Les interventions dans l'espace public devront proposer des aménagements de qualité, favorables à la mobilité active et aux fonctions récréatives dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Quartier Jonction.

3. Transversal, horizontal, ouvert :

- La notion d'horizontalité est essentielle. Il s'agira de développer architecturalement et culturellement un lieu où tout un chacun est invité à y déambuler, à s'y arrêter, à le traverser de part en part. La lumière est également essentielle et devrait être repensée pour l'entièreté du bâtiment.
- Un espace qui relie plutôt qu'il ne coupe, qui crée la jonction entre les quartiers Nord et Midi qui se regardent plus qu'ils ne se tournent le dos.

4. Connexions inter-quartier, international, intergénérationnel : travaille les abords immédiats (quartier, inter-quartier), plus loin (région bruxelloise et l'international) et les publics avec l'intergénérationnel.

5. Accessibilité (PMR, poussettes ...)

• L'OCCUPATION

1. Horaires : ouvert en journée, le week-end voir en soirée pour certaines activités (habité en permanence)

2. Accessibilité : des espaces, des publics (habitant.es, bruxellois.e, touristes, jeune public ...), de la politique tarifaire

3. Communautaire : les espaces et le matériel (bar, cuisines...) sont mises à dispositions des habitant.es, des associations, des idées et des projets (dans un cadre défini)

4. 2 parties, 1 ensemble : chaque partie (culturelle et Horeca) peut être gérée par des porteur.euses indépendant.es ou faire partie d'un projet global.

3.5 les contraintes de SUBjonction

Plusieurs contraintes et difficultés ont déjà été identifiées :

1. Le bruit

Le quartier Jonction accueille de plus en plus d'habitantes, le respect du volume sonore est indispensable pour la bonne vie du quartier. Là où les événements de Recyclart se prolongeaient parfois la nuit, le futur porteur de projet se concentrera sur le jour avec quelques programmations en soirée, toujours en accord avec la police et le voisinage. L'isolation acoustique de la salle modulable-polyvalente pourrait également être une option.

2. Le plafond

La faible hauteur sous plafond (maximum 3m47) limite la visibilité du public vers la scène et les ambitions scénographiques (grills, cadre de scène...)

3. Le train

La gare étant toujours en fonction, les trains continuent à circuler, entraînant des nuisances sonores et vibrations qui pourraient déranger les activités des futures occupantes. Le projet devra être pensé en fonction, afin que cet aspect-là fasse partie intrinsèque de celui-ci.

4. Les volumes existants : espaces longitudinales

Au vu des plans, on constate que les espaces se développent de manière longitudinale. Cet aménagement ne pouvant pas être modifié, il sera considéré comme une contrainte ou une opportunité pour l'exploitation culturelle. Certaines percées permettront d'améliorer la situation existante, mais il ne sera pas possible d'envisager un volume unique.

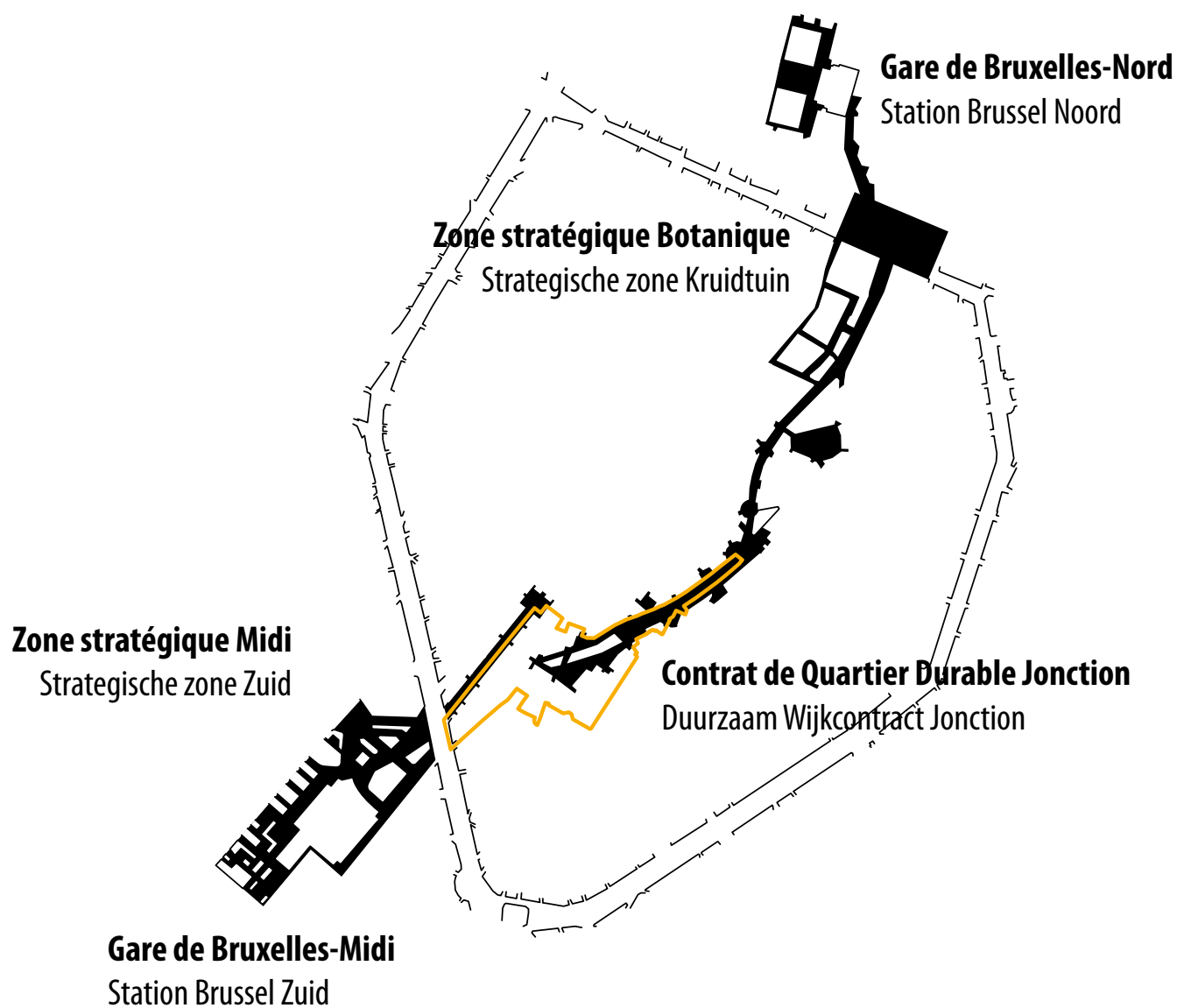
5. Le respect environnemental

Une attention particulière est apportée sur la problématique des performances énergétiques et environnementales, notamment, sur la réduction de la consommation effective.

6. Activités liées à un risque incendie

Les activités générant des risques d'incendie doivent faire l'objet d'une étude sur base des normes en vigueur et sont à soumettre à l'approbation préalable d'Infrabel. L'occupante ne pourra pas stocker de matériaux dangereux et inflammables.

CONTEXTE : le contrat de quartier durable jonction



La Jonction Nord-Midi



CONTRAT DE QUARTIER DURABLE "JONCTION"
DUURZAAM WIJKCONTRACT "JONCTION"

PHASE 1 (DIAGNOSTIC) - FASE 1 (DIAGNOSE)

PHOTO AERIENNE (2012)
LUCHTFOTO (2012)

LEGENDE
LEGENDA

 PERIMETRE
PERIMETER

Realisé avec Brussels Urbis - Distribution & Copyright C.I.R.B.
Verwezenlijkt door middel van Brussels Urbis - Distributie & Copyright C.I.B.G.

Date - Datum: 29/07/2014

Source - Bronnen:
- Ville de Bruxelles / Stad Brussel

01a

Echelle - Schaal: 1/4000 (A3)

Maitre de l'ouvrage - Opdrachtgever:

Région de Bruxelles-Capitale - Brussels Hoofdstedelijk Gewest
Ville de Bruxelles - Stad Brussel

Etude réalisée par - Studie gerealiseerd door:

ARTGINEERING

Müllerkade 173
3024 EP Rotterdam - Nederland
Email: info@artginengineering.nl



Quai des Charbonnages 30-34
1080 Bruxelles - Belgique
Email: mail@urbanplatform.com

LES PLANS

סניף
תחנת
SUBjonction | Gare de La Chapelle
Station Kapellekerk



STRAAT - RUE DES BRIGITTINES



ENSTRAAT - RUE DES BRIGITTINES



FORMULAIRE



[Lien vers le formulaire](#)

CONTACT

Pauline Duclaud-Lacoste

Pauline.DuclaudLacoste@brucity.be
+32 (0)2 279 64 25

Carole Druetz

carole.druetz@brucity.be
+32 (0)2 279 64 33